



*Impacts et enjeux de la démarche d'inscription au  
Répertoire National des Certifications  
Professionnelles pour les établissements de  
l'enseignement supérieur*

## **AVERTISSEMENT ET REMERCIEMENTS**

Pour la troisième année consécutive, nous proposons à l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la formation en France, de recevoir un rapport synthétisant le fruit des réflexions que nous avons eues et des problématiques que nous avons traitées ces derniers mois avec nos partenaires et clients, issus des mondes de l'enseignement et de l'entreprise.

Cette année, nous avons décidé de traiter le sujet de la mise en place de la démarche d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) dans les établissements de l'enseignement supérieur. Ce document est avant tout destiné à celles et ceux n'ayant pas ou peu de connaissances quant à cette démarche.

Nous tenons à remercier l'ensemble des établissements, universités, organismes de formation et entreprises qui nous font confiance, sans lesquels nous ne pourrions investir chaque année dans une étude dont le but est le partage des meilleures pratiques.

Ce travail a été réalisé grâce aux témoignages des personnes représentant tout type d'organisations, que nous avons pu rencontrer durant l'année 2010 et qui ont accepté de partager avec nous les informations que vous trouverez dans les pages suivantes. Nous remercions en particulier les instructeurs de la CNCP pour les informations dont ils ont pu nous faire part.

Ce document, comme l'étaient les précédents, est un outil collaboratif de partage des meilleures pratiques. C'est pourquoi, nous sommes preneurs de tous commentaires et suggestions afin de le faire évoluer.

## RÉSUMÉ

En 2002, dans l'optique de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les pouvoirs publics français mettent en place le Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). Son objectif essentiel est de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle.

C'est un répertoire ayant une procédure d'inscription qui lui est propre avec notamment des délais et des exigences spécifiques. Aujourd'hui, l'inscription à ce répertoire représente pour les établissements et les organismes de formation, notamment du supérieur, un véritable enjeu de visibilité, de financement, et de développement. Toutefois, cela ne rend que plus complexe l'inscription au RNCP, pour laquelle des difficultés récurrentes sont rencontrées par les équipes chargées de constituer les dossiers. Pour pallier à ces difficultés, les organismes certificateurs peuvent éventuellement trouver des solutions en adaptant leur pédagogie, en privilégiant une approche compétence, en se rapprochant efficacement des – branches professionnelles – des entreprises, etc. Par ailleurs, le RNCP tend à devenir une référence en termes de qualité de certification, en France et aussi en Europe.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avertissement et remerciements</b> .....	2
<b>Résumé</b> .....	3
<b>Table des matières</b> .....	4
<b>Table des illustrations</b> .....	5
I. Introduction.....	6
II. Préambule .....	8
II.1. CNCP: missions et fonctionnement.....	8
II.1.1. Les grandes missions de la CNCP.....	8
II.1.2. Le fonctionnement de la CNCP.....	9
II.2. Le RNCP: contenu et procédure d'enregistrement .....	10
II.2.1. Contenu du RNCP.....	10
II.2.2. Procédure d'enregistrement.....	11
II.3. Des exigences fortes de la CNCP .....	14
III. Les enjeux de l'inscription au RNCP .....	16
III.1. Un enjeu d'ordre financier.....	16
III.2. L'image donnée par la reconnaissance « officielle ».....	16
III.3. La dimension stratégique de l'inscription au RNCP .....	17
IV. La démarche d'inscription au RNCP au sein des établissements .....	19
IV.1. Organisation d'un projet de certification « type ».....	19
IV.2. Les difficultés rencontrées .....	20
IV.2.1. Difficultés organisationnelles .....	20
IV.2.2. Difficultés techniques.....	21
IV.2.3. Positionnement de la certification .....	21
V. Axes possibles à développer.....	23
V.1. Approche par compétences.....	23
V.2. Le rapprochement avec les entreprises.....	23
V.3. De nouveaux outils et processus.....	24
VI. Conclusion .....	25
<b>Sources</b> .....	27

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Composition de la commission plénière (source CNCP) .....	9
Figure 2 : Composition de la commission spécialisée (source CNCP).....	10
Figure 3 : Procédure d'enregistrement sur demande au RNCP (source CNCP).....	13
Figure 4 : Équipe de certification type.....	19

## I. INTRODUCTION

L'évolution des réglementations (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, et loi Fillon), l'autonomie progressive des Universités françaises et les différents mécanismes de la formation tout au long de la vie poussent les établissements de l'enseignement supérieur ainsi que les entreprises à compléter leur approche de la formation. En effet, le monde de la formation se doit d'être davantage en phase avec celui de l'entreprise. Ce rapprochement passe tout d'abord par une « traduction » de la formation en des métiers concrets qui seront exercés. Cette traduction implique notamment une lecture des formations avec le prisme des compétences, ce qui n'était pas le cas jusque ici dans la plupart des établissements d'enseignement ou organismes de formation.

En 2002, pour faciliter la traduction académique en compétences professionnelles lisibles par tous, le gouvernement met en place le Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) dont l'objectif dans l'absolu est de recenser toutes les certifications à finalité professionnelle<sup>1</sup>.

En 2011, le RNCP est devenu un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs de la formation en France, et notamment dans l'enseignement supérieur.

En effet, en plus d'être une reconnaissance officielle de l'État, l'inscription au RNCP est de plus une condition nécessaire pour accéder aux financements de la formation professionnelle : OPCA, fonds régionaux, fongecif, ... L'inscription au RNCP est devenue une véritable preuve de pertinence des certifications et à fortiori de qualité pour la formation.

Toutefois, la constitution d'un dossier au RNCP est une démarche souvent lourde à mettre en place pour les acteurs de la formation, et compte tenu des enjeux qu'elle représente, elle est devenue un investissement pour la constitution d'un véritable actif !

L'objectif de cette étude est de déterminer dans quelle mesure la mise en place d'une démarche « RNCP » impacte les établissements de l'enseignement supérieur et par suite, d'analyser les enjeux qu'elle représente pour ces derniers.

En préambule, nous présenterons les missions et le fonctionnement de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) puis, nous nous intéresserons au contenu et à la procédure d'enregistrement au RNCP. Nous identifierons et analyserons ensuite les enjeux majeurs que représente actuellement le RNCP pour l'enseignement supérieur français. Les difficultés et

---

<sup>1</sup> Le terme certification est un terme générique s'appliquant à un grand nombre d'objets et d'actes officiels ou non. Ne seront considérées ici que les certifications concernant le processus de vérification d'une maîtrise professionnelle (sous l'angle des personnes) et son résultat. Ne sont pas considérées ici les certifications s'appliquant aux entreprises (par exemple de type ISO).

solutions mises en œuvre seront également abordées. Enfin, nous ne manquerons pas d'évoquer les grandes orientations futures de la CNCP avec notamment, le travail d'harmonisation de la certification professionnelle au niveau européen.

## II. PRÉAMBULE

### II.1. CNCP: MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CNCP a été créée en 2002 avec la loi de modernisation sociale. Placée alors sous l'autorité du Premier ministre, elle est rattachée aujourd'hui au ministre de l'Emploi tout en ayant conservé son caractère interministériel et paritaire. Dans ce paragraphe, sont présentées ses grandes missions ainsi que son fonctionnement.

#### II.1.1. LES GRANDES MISSIONS DE LA CNCP

La CNCP définit elle-même ses missions majeures comme <sup>2</sup>:

- *Répertorier l'offre de certifications professionnelles (répertoire national des certifications professionnelles),*
- *Informers les personnes et les entreprises sur les certifications inscrites au répertoire national et sur les certifications reconnues dans les états membres de la communauté européenne,*
- *Veiller à la cohérence, à la complémentarité et au renouvellement des diplômes et des titres ainsi qu'à leur adaptation à l'évolution des qualifications et de l'organisation du travail,*
- *Rendre un avis public préalablement à l'élaboration et à la création des certifications professionnelles enregistrées de droit dans le répertoire national,*
- *Réaliser l'évaluation publique des certificats de qualification professionnelle,*
- *Émettre des recommandations à l'attention des institutions délivrant des diplômes, des titres à finalité professionnelle ou des certificats de qualification professionnelle,*
- *Signaler les éventuelles correspondances totales ou partielles entre les certifications enregistrées dans le répertoire national, ainsi qu'entre ces dernières et d'autres certifications, notamment européennes,*
- *Élaborer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification en rapport avec les emplois occupés.*

La CNCP participe également à des travaux internationaux sur la transparence et l'harmonisation de l'offre de certification, notamment en Europe. Ce point fera l'objet d'un paragraphe dans la suite de cette étude.

---

<sup>2</sup> Source : <http://www.cncp.gouv.fr/grand-public/presentationCNCP>



L'ensemble des activités de la CNCP font l'objet d'un rapport annuel au Premier ministre, consultable sur le site de la CNCP.

### II.1.2. LE FONCTIONNEMENT DE LA CNCP

La commission est composée de : représentants ministériels, représentants des régions, partenaires sociaux, représentants des chambres consulaires, et personnes qualifiées, plus un Président et un Rapporteur général. Au sein de la CNCP, on distingue trois types de commissions :

- La **Commission nationale**, ou plénière, qui se réunit environ 5 fois par an. Elle a pour mission d'établir et de mettre à jour le répertoire. Elle s'appuie sur les travaux d'une commission spécialisée composée de membres titulaires de la commission nationale ou de leurs suppléants pour l'instruction des demandes d'enregistrement, et afin de préparer ses avis.

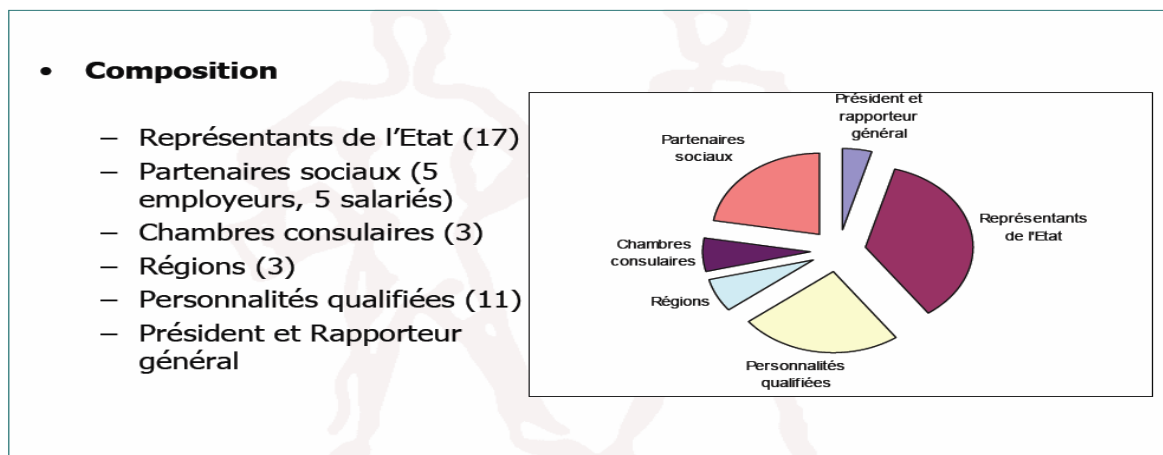


Figure 1 : Composition de la commission plénière (source CNCP)

- La **Commission spécialisée**, son fonctionnement est défini par le règlement intérieur de la CNCP.

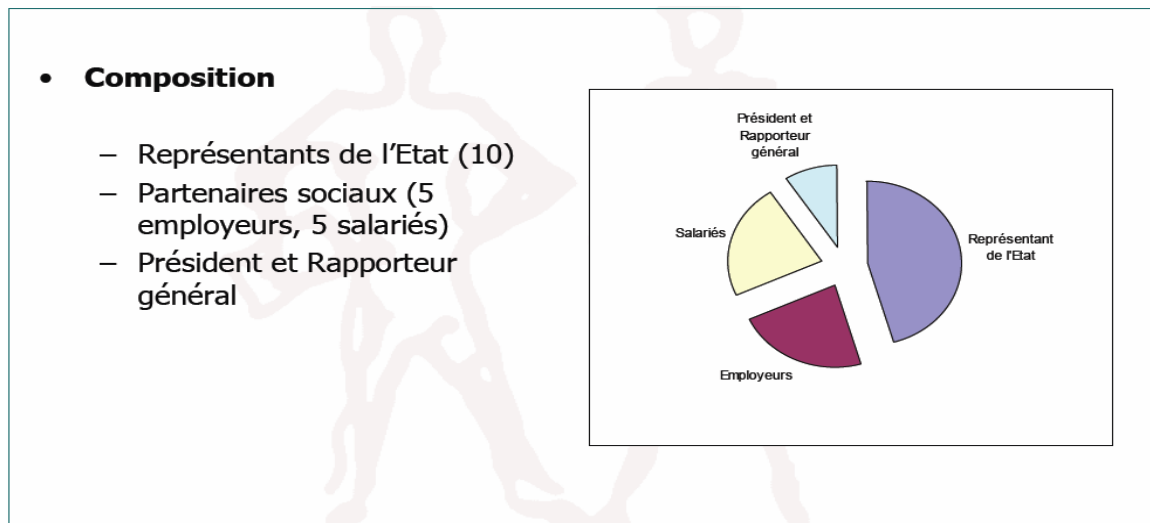


Figure 2 : Composition de la commission spécialisée (source CNCP)

- Le Secrétariat permanent ayant un rayonnement national, est placé sous l'autorité du président de la CNCP. Pour l'instruction des demandes d'enregistrement, les correspondants régionaux s'appuient sur les services déconcentrés de l'État dans leur région respective.

Compte tenu du nombre croissant de demandes et, du fait que la commission plénière ne se réunit que 5 fois par an, la durée d'instruction des demandes peut aujourd'hui atteindre 12 mois.

## II.2. LE RNCP: CONTENU ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Toujours dans l'optique de rendre plus lisible l'offre de formation, le répertoire met à disposition du public, des institutions relais et des entreprises, une information constamment à jour sur les certifications. Il propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau de responsabilité (nomenclature 1969) – ne correspondant pas au nombre d'années d'études post-bac – allant de 5 à 1 (le plus élevé). Les CQP sont quant à eux classés par domaines d'activité.

### II.2.1. CONTENU DU RNCP

Le RNCP est un répertoire qui comporte trois supports d'informations :

- Une **liste officielle** ayant pour fonction de recenser l'ensemble des certifications inscrites, de droit comme sur demande, et la référence des textes (J.O., B.O.) fixant leur création ou modification,
- Des **descriptifs de chaque certification** selon un format commun permettant leur compilation dans une base de données qui devrait être connectée directement à la base de données européenne " transparence des qualifications ".
- Des **informations complémentaires sur ces certifications** : activités visées, lieux de formation possibles, éléments de compétences, statistiques, etc.

Concernant sa teneur, trois types de registres de certifications y sont inscrits :

- Des diplômes et des titres inscrits de droit
- Des certificats de qualification professionnelle (CQP)
- Des titres inscrits sur demande

#### **II.2.1.1. Premier registre : les enregistrements de droit**

Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État et créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et salariés font partie, sont enregistrés de droit.

#### **II.2.1.2. Deuxième registre : les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) enregistrés sur demande**

Entrent dans ce champ l'ensemble des certificats délivrés sous la tutelle des branches professionnelles. Actuellement 400 certificats de branches auraient été créés à l'initiative de plus d'une trentaine de branches.

L'inscription de ces certificats s'effectuera sur demande via les commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) et après avis de la CNCF. Un dossier d'instruction permettra d'apporter les éléments nécessaires au fondement de cet avis.

#### **II.2.1.3. Troisième registre : les titres enregistrés sur demande**

Les Certifications délivrées sous la tutelle de ministères sans instances consultatives avec les partenaires sociaux et par des institutions et établissements de formation publics ou privés.

### *II.2.2. PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT*

Après envoi par l'établissement responsable de la certification d'un dossier de demande ou d'une fiche descriptive de la certification à la CNCF, les inscriptions ou renouvellements d'inscriptions au RNCP transitent par une procédure en plusieurs étapes :

- Une instruction par le secrétariat permanent (chargés de mission nationaux ou correspondants régionaux de la CNCF) ;
- Un examen par la Commission Spécialisée qui en définira l'opportunité sur le marché du travail et recherchera les correspondances avec d'autres certifications ;
- Un examen par la CNCF qui en énoncera la pertinence dans le RNCP.

Il existe deux modes d'inscription dans le Répertoire : enregistrement de droit et enregistrement sur demande.

#### **II.2.2.1. Enregistrement de droit**

De façon générique, le processus de création et de rénovation des certifications enregistrées de droit peut être décomposé en trois grandes étapes :

- L'étude d'opportunité
- La construction des référentiels
- Le recueil de l'avis et la publication officielle

Dans le cadre d'un enregistrement de droit, l'établissement responsable de la certification doit uniquement produire une fiche descriptive de la certification qu'il remettra à un instructeur de la CNCP. Suivant le type de certification, cette fiche peut nécessiter au préalable une validation par des organismes de tutelles :

- **Pour les titres d'ingénieur** : validation préalable de la fiche par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI).
- **Pour les grades de master délivrés par les Grandes Écoles de Commerce** : validation préalable de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG, ex commission Helfer).

#### **II.2.2.2. Enregistrement sur demande**

Dans le cadre d'une demande d'enregistrement, l'établissement ou l'organisme responsable de la certification devra constituer un dossier pour motiver sa demande d'inscription au RNCP. La procédure détaillée du traitement des demandes d'enregistrement au RNCP est donnée par la figure 3.

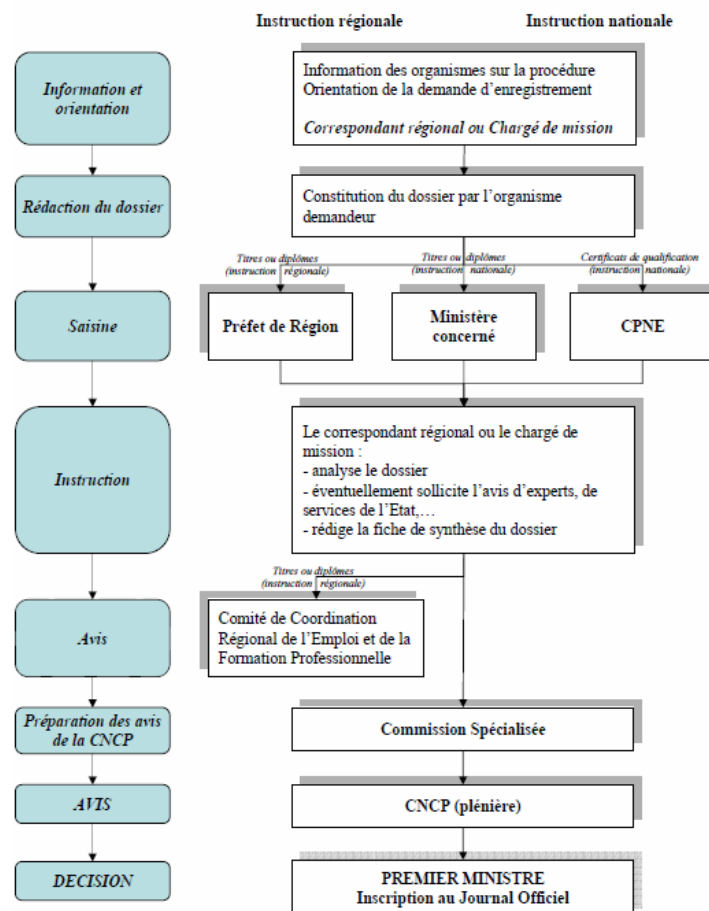


Figure 3 : Procédure d'enregistrement sur demande au RNCP (source CNCP)

L'avis de la CNCP quant à l'acceptation ou non de la demande est rendu principalement selon quatre « critères » :

- Logique de compétences / de qualification métier
- Éléments probatoires : tableaux de placements relatifs à au moins 3 promotions
- Un dispositif de VAE outillé et déployable en cas de besoin
- Une ingénierie de certification

En cas d'avis favorable, la certification sera inscrite pour une durée comprise entre 1 et 5 ans, à la suite de laquelle un dossier devra à nouveau être constitué pour une demande de renouvellement d'inscription. Il s'agit du même dossier que pour une première inscription.

Depuis la création de la commission, le nombre de fiches composant le dossier de demande est passé de 6 à 13. On peut donc penser que le formalisme du dossier de demande d'inscription

pourra encore être amené à évoluer dans le futur. Le dossier de demande doit également comporter certaines informations réparties entre ces 13 fiches :

- Une description des activités d'un métier, d'une fonction ou d'un emploi existant et identifié, élaboré avec la participation des professionnels concernés ;
- Une description, pour tout candidat, des compétences, aptitudes et connaissances associées attestant d'une qualification, et nécessaires à l'exercice du métier, de la fonction ou de l'emploi visé ;
- Une description détaillée de la procédure de validation des acquis de l'expérience mise en place conformément à la réglementation en vigueur ;
- La composition du jury de certification ;
- La procédure d'enregistrement sur demande étant une procédure d'évaluation a posteriori, toute demande d'enregistrement doit obligatoirement comporter un état des emplois occupés, et de leur niveau, par au moins trois promotions de titulaires de la certification ;
- La description du dispositif de suivi des titulaires du titre ou du diplôme afin de vérifier la relation entre les emplois occupés et le descriptif d'emploi.

### Le cas des Mastères Spécialisés de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)<sup>3</sup>

Un accord concernant la procédure d'enregistrement a été conclu entre la CNCP et la CGE. La CNCP a mis en place pour les programmes de formation labellisés « Mastère Spécialisé » par la CGE une gestion nationale avec un guichet unique évitant ainsi aux écoles l'étape régionale de la procédure habituelle. Par ailleurs, la CGE a également mis en place un dispositif de vérification de la conformité formelle des dossiers de demande d'inscription, qui lui permettra d'émettre une attestation de conformité pour chaque dossier de demande d'inscription.

Lorsqu'une école membre de la CGE demande l'inscription d'un Mastère Spécialisé au RNCP :

- L'école envoie à la délégation générale de la CGE son dossier de demande, qui est présenté selon la matrice définie par la CNCP ;
- La délégation générale étudie le dossier afin de vérifier qu'il est conforme dans la forme – et non sur le fond – aux exigences de la CNCP ;
- Une lettre est alors adressée à l'école attestant que le dossier est conforme ;
- L'école envoie sa demande d'inscription à la CNCP obligatoirement accompagnée de la lettre de la CGE.

## II.3. DES EXIGENCES FORTES DE LA CNCP

---

<sup>3</sup> Source : <http://www.cge.asso.fr/>

Il est important en premier lieu de préciser que toutes les certifications ne sont pas éligibles au RNCP. Seules les certifications correspondant à un métier ont vocation à être inscrites au répertoire. En 2010<sup>4</sup>, on constate que la commission a rendu un avis défavorable ou ajournés près de 25% des dossiers de demande de première inscription et près de 15% pour les demandes de renouvellement ! Ceci sans compter que plus de la moitié des dossiers donne lieu à une inscription pour une durée réduite, inférieure à 3 ans.

Dans les paragraphes ci-dessus, nous avons décrit le contexte et l'environnement de la CNCP. Les pages suivantes traiteront des enjeux majeurs que constitue une inscription au RNCP pour les établissements de l'enseignement supérieur.

---

<sup>4</sup> Source : Rapport d'activité CNCP 2010 au Premier Ministre

### III. LES ENJEUX DE L'INSCRIPTION AU RNCP

Devenu une, si ce n'est la reconnaissance de qualité en matière de certifications professionnelles, figurer au RNCP permet aux établissements les délivrant de garantir à leurs stagiaires<sup>5</sup> une insertion professionnelle quasi certaine et ciblée. Outre les personnes préparant les certifications, les organismes et institutions qui financent la formation, comme les OPCA ou les régions, se fient de plus en plus au RNCP qui garantit une réponse pertinente à des besoins du monde professionnel.

Dans les paragraphes qui suivent, nous verrons que l'inscription au RNCP représente aujourd'hui des enjeux majeurs pour les établissements et organismes de formation, enjeux d'ordres financiers, marketing mais également stratégiques !

#### III.1. UN ENJEU D'ORDRE FINANCIER

Nous observons qu'aujourd'hui, une grande majorité des établissements de l'enseignement supérieur ne fondent plus seulement leur modèle pédagogique sur la formation initiale. Dorénavant, pour capter des ressources financières complémentaires, ils font évoluer leur ingénierie pédagogique en intégrant des éléments qui faciliteront l'accès à des voies comme l'alternance, la formation continue ou la validation des acquis.

Or, on se rend compte qu'aujourd'hui les institutions (Organismes paritaires collecteurs agréés, Conseils régionaux, Pôle emploi) qui financent l'alternance, la formation continue ou la Validation des acquis tendent à généraliser une pratique qui consiste à utiliser l'enregistrement au RNCP comme un critère décisif pour l'octroi d'un financement dans le cadre d'un parcours de formation diplômant ou qualifiant.

Trois dispositifs sont principalement concernés : le contrat de professionnalisation, la période de professionnalisation et l'apprentissage. En effet, dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation, la plupart des OPCA ne financent aujourd'hui plus que les formations menant à une certification inscrite au RNCP. L'inscription au RNCP est indispensable pour proposer un cursus en apprentissage.

L'aspect financier semble constituer aujourd'hui la première motivation des établissements et organismes de formation pour inscrire leurs certifications au RNCP.

#### III.2. L'IMAGE DONNÉE PAR LA RECONNAISSANCE « OFFICIELLE »

---

<sup>5</sup> Étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, ...



Au-delà de l'aspect financier, du fait de la diversité et de la densité de l'offre de formations, le RNCP est plus que jamais un enjeu de visibilité pour les établissements et organismes de formation.

En effet, depuis sa création, le RNCP a su s'imposer comme l'outil qualitatif de référence dans le paysage français de la certification professionnelle. Il constitue aujourd'hui un signal indispensable et incontournable pour nombre d'acteurs comme les étudiants, les salariés, etc. D'ailleurs, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires sociales exigent la détention d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP pour l'obtention d'une carte professionnelle ou le droit d'exercer une activité relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

En outre, le RNCP permet aux établissements d'avoir un rayonnement international. Tout d'abord au niveau de leur attractivité vis-à-vis des étudiants étrangers, comme en attestent les nombreuses démarches individuelles en direction des services de la Commission, ces étudiants utilisent le RNCP comme le premier signal d'existence de la certification professionnelle et de sa valeur sur le territoire national. De plus, les établissements implantés en Europe développent des stratégies de rapprochement avec des organismes français, privilégiant ceux qui sont détenteurs de certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

Si les aspects financiers et en termes d'image sont les premiers intérêts généralement perçus par les établissements et organismes de formation concernant l'inscription au RNCP, elle n'en constitue pas moins un intérêt véritablement stratégique pour l'établissement.

### III.3. LA DIMENSION STRATÉGIQUE DE L'INSCRIPTION AU RNCP

Lorsqu'un établissement décide d'entreprendre une démarche RNCP, il devra au préalable réaliser une étude de marché qui consistera en une investigation approfondie sur le métier et sur les compétences visés par la certification qu'il veut enregistrer au RNCP. Cette analyse de marché permettra de connaître voire d'anticiper l'évolution des besoins du champ professionnel visé par sa certification. Grâce à cette lisibilité sur les attentes du marché ciblé, l'établissement aura l'opportunité d'adapter ses ressources pédagogiques aux besoins identifiés du champ professionnel visé.

En plus d'étudier les besoins des entreprises et des branches professionnelles visés par leurs étudiants, les établissements doivent également rendre compte des parcours professionnels de leurs anciens, ce qui est, pour la plupart des établissements, une démarche inédite dont l'intérêt dépasse la constitution du dossier d'inscription au RNCP.

Par ailleurs, le travail de formalisation de l'ingénierie de certification avec le paradigme des compétences permet à l'établissement ou à l'organisme de formation d'améliorer la qualité de sa formation et de son système d'évaluation.

Enfin, même si la certification de l'établissement est inscrite au RNCP, elle ne l'est que pour une durée maximale de 5 ans. D'où la nécessité de mettre en place des processus pérennes de veille sur

les métiers et de suivi des anciens. Ces dispositifs devront d'ailleurs être décrits dans le dossier d'inscription.

Au-delà de l'inscription au RNCP, la démarche qu'il est nécessaire de développer pour la rendre effective permet à l'établissement de réaliser un véritable audit de sa certification, qui pourra par la suite être réalisé en permanence grâce aux processus mis en place. C'est également l'occasion pour les établissements de se rapprocher des entreprises et de communiquer différemment avec elles de manière continue.

Mener une démarche d'inscription au RNCP constitue à elle seule un intérêt majeur pour les écoles, universités et organismes de formation. Cette démarche tend à devenir un investissement pour le développement plutôt qu'une contrainte administrative. La partie suivante rend compte de la manière dont la démarche d'inscription est organisée et mise en place dans les établissements.

## IV. LA DÉMARCHE D'INSCRIPTION AU RNCP AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

Dans cette partie, nous analyserons les différentes pratiques mises en place par les établissements pour traiter l'inscription de leurs certifications au RNCP. Par analogie nous identifierons ensuite les difficultés le plus souvent rencontrées.

### IV.1. ORGANISATION D'UN PROJET DE CERTIFICATION « TYPE »

Généralement sous l'impulsion de la direction de l'établissement, un responsable est désigné pour mener la démarche d'inscription au RNCP, d'un ou plusieurs dossiers. Dans la plupart des cas, ce rôle de « chef de projet » est assumé par le directeur des études ou un responsable pédagogique de filière. Le responsable des relations entreprises est dans de nombreux cas associé à la démarche.

Pour chacun des dossiers traités, le porteur du projet est en interaction avec le responsable de la filière.

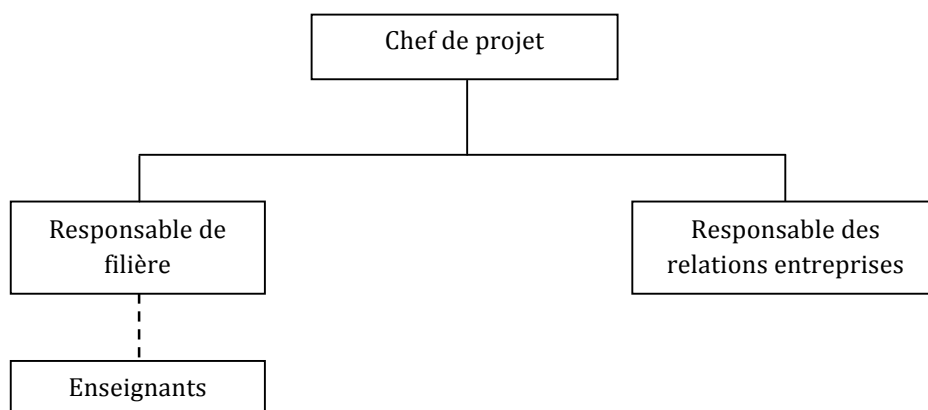


Figure 4 : Équipe de certification type

**Le chef de projet** assume en général la responsabilité du timing et de la bonne constitution du dossier, ainsi que la rédaction du dossier.

**Le responsable de la filière** est consulté pour la rédaction du référentiel de compétences et de certification

**Le responsable des relations entreprises** est quant à lui sollicité pour la collecte des informations concernant le parcours des anciens.

Une fois le dossier constitué, le chef de projet, parfois accompagné d'un autre membre de l'équipe de certification, pourra éventuellement rencontrer un correspondant régional de la CNCP pour lui présenter son dossier avant la saisine.

Cependant, du fait de l'augmentation des exigences de la CNCP, la démarche de constitution du dossier RNCP est un processus de plus en plus complexe qui requiert beaucoup de temps et surtout une expertise spécifique, éléments que ne possèdent pas toujours les établissements malgré la constitution d'équipes de certification. Des difficultés récurrentes sont ainsi rencontrées dans les établissements.

## IV.2. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Notre expérience nous a permis d'identifier trois niveaux de difficultés rencontrées dans les établissements et organismes de formation : des difficultés organisationnelles, des difficultés techniques et des difficultés de positionnement de la certification.

### *IV.2.1. DIFFICULTÉS ORGANISATIONNELLES*

#### **IV.2.1.1. Charge de travail**

La première difficulté repose certainement sur la méconnaissance de l'enjeu du RNCP pour l'équipe en charge de constituer le dossier. En effet, cette démarche est généralement impulsée par la direction de l'établissement, pour laquelle l'enjeu est véritable, et déléguée à un responsable de filière qui est généralement déjà très occupé ! En plus de la charge de travail supplémentaire que représente la constitution d'un dossier RNCP, l'enjeu n'est pas toujours bien identifié par l'équipe en charge, ce qui n'en fait donc pas la première des priorités. Cela a pour conséquence de retarder fortement le bon déroulement du projet.

#### **IV.2.1.2. Pilotage du projet**

Comme nous l'avons vu précédemment la constitution du dossier fait généralement intervenir plusieurs personnes, qui interviendront sur des points différents du dossier. La mise en œuvre du processus RNCP nécessite une bonne gestion des flux de données avec notamment une gestion efficace des alertes qui pourraient par exemple notifier une modification à apporter au dossier. Par ailleurs, il se peut que des modifications soient à apporter au dossier, au cours de son processus de traitement par la CNCP. Or, le nombre de commissions étant limité et le nombre de dossiers à traiter croissant pour la CNCP, il arrive fréquemment que l'inscription effective au RNCP soit retardée de plusieurs mois malgré un dossier de qualité car les informations ne sont pas parvenues au bon interlocuteur en interne.

Malgré la constitution d'équipes de certification, l'établissement doit clairement identifier au sein de ses groupes de travail les interlocuteurs qui piloteront le projet et qui assureront la gestion et le relai de l'information.

#### *IV.2.2. DIFFICULTÉS TECHNIQUES*

##### **IV.2.2.1. Approche logique du dossier**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la CNCP s'appuie principalement sur quatre critères pour juger la pertinence et la qualité d'un dossier. Cependant, on constate que le dossier ne comporte pas 4 mais 13 fiches ! Le dossier doit par ailleurs constituer un ensemble d'informations cohérent. Il est donc parfois difficile pour les établissements de satisfaire à cette exigence. Effectivement, contrairement à des pratiques fréquentes les fiches ne peuvent pas être dissociées les unes des autres.

##### **IV.2.2.2. L'ingénierie de certification**

La difficulté majeure de la rédaction de la demande d'inscription au RNCP réside dans la formalisation de l'ingénierie de certification à travers un référentiel qui nécessite :

- L'identification des activités correspondant au métier visé par la certification,
- La traduction et le regroupement de ces activités en compétences,
- La description de l'ensemble des processus de certification des compétences évaluées,

En plus de la difficulté générée par la formulation des éléments ci-dessus dans le référentiel, une autre difficulté réside également dans le fait que l'ensemble du dossier est abordé par le métier visé et non la formation, dont la description n'apparaît à aucun endroit dans le dossier. Il est donc nécessaire d'avoir une approche par les compétences et non par les contenus de formation, approche inhabituelle pour de nombreux organismes.

##### **IV.2.2.3. La collecte d'information sur les anciens**

Un des points souvent délicat est la collecte de l'information sur les anciennes promotions. En effet, les parcours des titulaires de la certification issus des trois dernières promotions – au moins – doivent figurer dans le dossier. Des données précises notamment sur les salaires et les postes occupés doivent par exemple figurer. Les dispositifs de suivi des titulaires n'ont pas toujours été mis en place. Cette tâche souvent très chronophage, n'est pas toujours aisée surtout lorsque l'on ne dispose pas des outils appropriés.

#### *IV.2.3. POSITIONNEMENT DE LA CERTIFICATION*

Ici les difficultés résident principalement dans l'argumentation que l'établissement doit détailler dans son dossier pour montrer la pertinence de la certification par rapport à un métier précis.

L'identification du métier visé et donc de l'intitulé de la certification peut parfois poser quelques problèmes aux équipes en charge. En effet, et particulièrement pour les certifications

« transversales », il est nécessaire d'identifier un métier auquel la certification doit amener. Or, à la vue de l'insertion des anciens, on constate souvent que les intitulés des postes occupés varient, parfois même beaucoup. Un travail d'analyse et de synthèse des données recueillies est donc nécessaire afin d'identifier un métier – existant ou pas dans les référentiels ROME et de branches – correspondant à la certification. Il existe de nombreuses nuances entre des métiers parfois regroupés sous une seule et même appellation, mais qui recouvrent des niveaux de responsabilité différents.

A titre d'exemple, on peut être « Bijoutier » en ayant un Certificat d'aptitude professionnelle (niveau 5) ou un Diplôme des métiers de l'art (niveau 3). Or, le statut, le salaire, les activités et donc le métier exercé ne sera pas le même selon que l'on est devenu « Bijoutier » avec un Certificat d'aptitude professionnelle ou avec un Diplôme des métiers de l'art.

Enfin, on observe souvent un manque de cohérence dans l'articulation des fiches qui composent le dossier RNCP. En effet, l'organisme certificateur doit s'assurer que le niveau de sa certification correspond bien au niveau de responsabilité des compétences décrites (exécution, encadrement, autonomie).

Le niveau de la certification devra correspondre au métier visé et non au niveau « académique ». A titre d'exemple, une formation bac+5, peut correspondre à un niveau 2, comme une formation bac+4 peut correspondre à un niveau 1.

Dans les paragraphes ci-dessus, nous nous sommes intéressés à la démarche mise en place par les organismes certificateurs pour mener à bien le processus d'inscription de leurs certifications au RNCP. Nous avons également mis en exergue les difficultés récurrentes qu'ils peuvent rencontrer dans leur démarche RNCP. Le paragraphe suivant décrit quelques axes qui peuvent être développés au sein des établissements et organismes de formation et qui pourront contribuer à apporter des réponses à ces difficultés.

## V. AXES POSSIBLES À DÉVELOPPER

Dans cette partie, nous développerons quelques exemples de processus mis en place dans certains établissements, et qui permettent de faciliter la construction du dossier de demande d'inscription ou de renouvellement au RNCP.

### V.1. APPROCHE PAR COMPÉTENCES

Compte tenu de l'évolution permanente des métiers, les établissements et organismes de formation ont aujourd'hui la lourde responsabilité de former des personnes à des métiers qui n'existent peut-être pas encore ou qui n'existeront plus au moment de leur arrivée sur le marché de l'emploi...

Afin de limiter ce phénomène, les établissements effectuent déjà un travail de veille et d'adaptation permanent de leurs cursus pédagogiques. Toutefois, le passage du référentiel de formation au référentiel de compétences n'est pas toujours aisé.

La mise en place le plus tôt possible de cette approche par compétences leur permettra d'adapter en permanence leur cursus et donc a fortiori leur certification selon les tendances du marché visé. De ce fait, la formalisation des référentiels de certification et la démonstration de la pertinence de la certification auprès de la CNCP n'en sera que facilitée.

### V.2. LE RAPPROCHEMENT AVEC LES ENTREPRISES

Toujours dans l'optique de construire des cursus de formation qui correspondent aux attentes du marché ciblé, il devient indispensable pour les établissements de se rapprocher différemment des entreprises à travers notamment les branches professionnelles.

Certains établissements sont déjà en ordre de marche et veillent à impliquer fortement les entreprises dans la définition des référentiels de certification. Cela concerne principalement deux axes :

- L'identification des compétences recherchées par les entreprises grâce à une formalisation des activités réalisées dans le cadre du métier exercé,
- La mise en place de processus d'évaluation dans l'entreprise pour certifier des compétences difficiles à évaluer autrement que dans la réalité de l'exercice du métier.

Cette implication des entreprises peut se faire au travers de réunions semestrielles par exemple, au cours desquelles des professionnels et également des anciens pourront s'exprimer sur la réalité de leur métier ainsi que de leurs futurs besoins en compétences.

### V.3. DE NOUVEAUX OUTILS ET PROCESSUS

Pour assurer la pérennité de la certification qui aujourd’hui est un actif certain, les établissements de l’enseignement supérieur doivent bâtir un processus « industrialisé » de collecte d’informations avec par exemple, la création d’outils de veille métier, d’outils de suivi des anciens, etc.

La mécanisation de cette procédure permettra aux établissements d’anticiper l’évolution des masses de certifications et ainsi, de parfaire leur démarche RNCP pour un premier enregistrement ou un renouvellement.

L’ensemble des pistes qui ont été développées dans ce paragraphe facilite la constitution d’un dossier RNCP, mais sont toutefois des éléments qui dépassent l’enjeu de l’inscription au RNCP. En effet, autant la traduction des référentiels de formation en compétences, que le rapprochement avec les entreprises ou que la mise en place de processus permettant une veille permanente sur les métiers et le suivi des anciens, sont des outils sur lesquels les établissements et organismes de formation peuvent s’appuyer pour se développer.



## VI. CONCLUSION

De par son système de référencement, le RNCP pousse les établissements de l'enseignement supérieur d'une part à penser – ou à repenser – leur ingénierie pédagogique en partant des compétences – correspondant à un métier – et, d'autre part à mettre en place des formations en adéquation certaine avec les véritables besoins du marché de l'emploi.

Ainsi, tant à France qu'à l'étranger, la mise en place de ce répertoire permet aux étudiants et aux parties prenantes au champ élargi de la formation, d'avoir une visibilité concrète et précise sur la finalité professionnelle de chaque certification. De ce fait, les formations proposées par ces établissements sont plus attractives. De plus, une inscription au RNCP est de plus en plus le sésame pour ces derniers vers des sources de financement supplémentaires dans le cadre de la démocratisation de la formation tout au long de la vie, la validation des acquis d'expérience ou des dispositifs comme l'apprentissage, le contrat et la période de professionnalisation.

En outre, de par ses nouvelles prérogatives, la CNCP va accroître sa mobilisation et son implication en faveur de la lisibilité du paysage français de la certification. Actuellement, le gouvernement exprime clairement sa volonté d'amplifier et de renforcer l'action menée par la CNCP, notamment concernant les certifications jusqu'ici inscrites de droit au RNCP. En effet, en 2008, dans le droit fil d'une réflexion engagée par nombre d'acteurs, le rapport<sup>6</sup> du Secrétaire d'État chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques et du développement numérique, Éric BESSON, souligne l'impérieuse nécessité d'une amélioration de la lisibilité des certifications notamment en vue d'assurer l'essor de la VAE en France. Dans cette optique la CNCP devrait « voir son rôle accru auprès des certificateurs afin de parvenir à une meilleure articulation entre les référentiels des titres et diplômes inscrits au RNCP ». Ceci supposerait conjointement « un renforcement de la CNCP, l'octroi de pouvoirs propres et un accroissement de ses moyens ».

Ainsi, nous pouvons observer que les autorités politiques veulent définir le RNCP comme un outil qui contribuerait plus largement à améliorer la lisibilité de la formation professionnelle. L'une des préconisations de la commission Besson est d'accroître les pouvoirs de la CNCP pour renforcer son rôle de coordination. Elle préconise la suppression de l'automatisme de l'inscription au RNCP des titres délivrés au nom de l'État et de confier à la CNCP le soin de définir les règles gouvernant l'inscription. Parmi ces règles, on trouve la modularité et la reconnaissance des modules par l'ensemble des certificateurs et l'évaluation de l'intérêt du diplôme dans le métier. Par ailleurs, le nouveau positionnement européen de la CNCP permet aux certifications enregistrées au RNCP d'avoir un rayonnement international dans certains cas.

---

<sup>6</sup> Rapport à Laurent Wauquiez, secrétaire d'état à l'emploi, *Groupe de travail sur la Validation des acquis de l'expérience*, 2008.

Aujourd'hui, on observe que le RNCP tend à s'imposer comme la norme objective indispensable pour attester de la qualité des certifications en France et a fortiori à l'international.

## SOURCES

Rapport d'activité CNCP 2010 au Premier Ministre.

Rapport à Laurent Wauquiez, secrétaire d'état à l'emploi, *Groupe de travail sur la Validation des acquis de l'expérience*, 2008.

<http://www.cncp.gouv.fr/>

<http://www.cge.asso.fr/>

# LAFAYETTE ASSOCIÉS

Tél : 09 72 11 88 70

[contact@lafayetteassocies.com](mailto:contact@lafayetteassocies.com)

[www.lafayetteassocies.com](http://www.lafayetteassocies.com)